



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
AF/AMM
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 134

OBJET : Levée de fermeture d'accès aux espaces naturels boisés

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2023 levant l'interdiction d'accès, de circulation et de présence de personnes dans les massifs boisés du Morbihan,

Vu l'arrêté municipal du 6 novembre 2023 prolongeant la fermeture d'accès aux espaces naturels boisés du jeudi 2 novembre jusqu'à la mise en sécurité complète des sites,

Considérant que les espaces ayant subi des dégradations suite à la tempête Ciaran ont été remis en état et que la sécurité des promeneurs est dorénavant assurée dans les zones boisées (Parc de Kerihuer, Plaine Oxygène, rives du Ter et l'ensemble des zones boisées de l'espace public).

ARRETE

Article 1 : L'arrêté municipal du 6 novembre 2023 prolongeant la fermeture d'accès aux espaces naturels boisés du jeudi 2 novembre jusqu'à la mise en sécurité complète des sites est abrogé.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable des services de la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 12 JUIN 2024

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

